

Communiqué de presse

La BCV augmente la rémunération de l'épargne des particuliers et des entreprises

Les intérêts sur l'épargne déposée à la BCV seront remontés à compter du 1^{er} février. Ainsi, selon les types de comptes détenus et les avoirs déposés, les rémunérations se situeront entre 0,1% et 0,3% (jusqu'à CHF 100 000). Par ailleurs, pour les comptes Epargne Cadeau et Epargne Jeunes, le taux sera de respectivement 0,5% et 0,6% (jusqu'à CHF 25 000). En ce qui concerne les comptes de prévoyance Epargne 3, le taux sera de 0,25% (0,75% pour l'Epargne 3 Jeunes). S'agissant de la clientèle entreprises, la rémunération du compte Placement Entreprises passera à 0,1% (jusqu'à CHF 100 000).

L'ensemble des taux appliqués à l'épargne de la clientèle privée est disponible à l'adresse <https://www.bcv.ch/fr/home/particuliers/produits/taux-et-tarifs-clientele-privee.html>. Les informations sur le compte Placement Entreprises sont disponibles à l'adresse <https://www.bcv.ch/fr/home/entreprises-et-institutions/produits/comptes/compte-placement-entreprises-bcv.html>.

Lausanne, le 19 janvier 2023

Banque cantonale, contacts

Daniel Herrera, Responsable Médias & Communication

Tél.: +41 21 212 28 61

Courriel: daniel.herrera@bcv.ch